

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Délibération n°

2023-05-04

Date d'affichage : 26/05/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sébastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents :

DUBREUIL Audrey, GILETTE Valérie, LE ROUILLY Chloé, PATIENCE Mickael.

Absents excusés :

FRENEE Anaïs pouvoir à Christian VENGEONS, PELLETIER Philippe pouvoir à Jacky GODARD.

Présents : 17**Pouvoirs** : 2**Votants** : 19

Madame Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

délibération n° 2023- 05-04

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois et la diffusion d'une offre sur Emploi Territorial en date du 17 mars 2023 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique territorial, en raison d'un besoin lié à la charge de travail ;

Décision :

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un emploi Adjoint technique espaces verts bâtiments, sur le grade d'Adjoint technique territorial, à temps complet à compter du 16/05/2023.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ce poste sera ouvert aux contractuels.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial et de son expérience professionnelle (reprise antérieure dans les conditions légales).

Certifié exécutoire le
26/05/2023,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

